



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Comité Syndical N° 03-04/2024

Nombre de membres : 10
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Séance du Comité Syndical
Le 15 avril 2024
à Montbonnot-Saint-Martin

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire dans la salle du conseil de la Mairie de Montbonnot-Saint-Martin sous la Présidence de M. Gilles FARRUGIA, Président,

Date de la convocation : 09-04-2024

Titulaires Présents : M. FARRUGIA,
Mmes BESSON, FLAMAND,
MM.BENOIT, BONNET, FEROTIN,
MM. DEGRANGE, DURET, OLLEON

Suppléant Présent : Mme MARTIN-BLOCH

La séance est ouverte, M. Dominique BONNET est nommé Secrétaire de séance :

OBJET : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur François OLLEON rapporteur fait l'exposé suivant :

Le Président, Gilles FARRUGIA, ayant quitté provisoirement la salle conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le COMITE SYNDICAL, provisoirement présidé par Monsieur BENOIT, conseiller syndical, examine le compte administratif de l'exercice 2023 du Syndicat après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

DELIBERE sur le COMPTE ADMINISTRATIF du Syndicat de l'exercice 2023 qui s'élèvent à :

Section de Fonctionnement :

- | | | |
|------------------------|--------------------|---|
| - Recettes | 1 366 042,37 Euros | (auquel il faut ajouter un excédent reporté du CA 2022 de 547 910,22 €) |
| - Dépenses communes | 1 194 778,67 Euros | |
| - Dépenses spécifiques | 153 765,00 Euros | |

D'où un EXCEDENT de FONCTIONNEMENT de

$(1\ 366\ 042,37\ \text{Euros} + 547\ 910,22\ \text{Euros}) - (1\ 194\ 778,67\ \text{Euros} + 153\ 765,00\ \text{Euros}) =$
+ 565 408.92 Euros

Section d'Investissement :

- Recettes 244 205,30 Euros (auquel il faut ajouter un excédent reporté du CA 2022 de 124 323,04 €)
- Dépenses 321 638,12 Euros

D'où un EXCEDENT réel d'INVESTISSEMENT de :

(244 205,30 Euros + 124 323,04 Euros) – 321 638,12 Euros =
+ 46 890,22 Euros

Soit un EXCEDENT GLOBAL pour le BUDGET GENERAL de :

565 408,92 Euros + 46 890,22 Euros = + 612 299,14 Euros

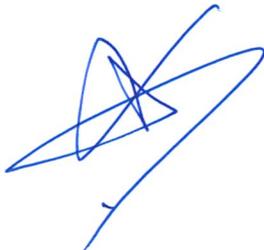
Le COMITE SYNDICAL, à l'Unanimité

- **APPROUVE** le Compte Administratif du Syndicat de l'exercice 2023 conforme au compte de gestion du Trésorier Principal et donne quitus au Président pour sa gestion au cours de l'exercice.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
Montbonnot-Saint-Martin, le 15 avril 2024

LE PRESIDENT DE SEANCE

Claude BENOIT



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Dominique BONNET

